



RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00068

Numéro SIREN : 349 018 218

Nom ou dénomination : ETUDE MONTAGE DISTRIBUTION APPAREILS REGULATION ET REPRESENTATION

Ce dépôt a été enregistré le 14/08/2017 sous le numéro de dépôt 8375

8375

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Greffier Tribunal de Commerce - Pontoise
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Durée de l'exercice précédent* 12
14 AOUT 2017

Désignation de l'entreprise		SARL AMO					
Adresse de l'entreprise		1 rue des frères Montgolfier 95500 GONESSE					
Numéro SIRET*		3 4 9 0 1 8 2 1 8 0 0 0 4 1					
		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/12/2016					
		N°					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	33 870	AG	33 300	570
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 319	AK	1 319	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	9 987	AQ	9 987	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	97 633	AS	97 152	480
		Autres immobilisations corporelles	AT	23 156	AU	23 156	
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	7 622	CV	7 622	
		Créances rattachées à des participations	BB	72 000	BC	72 000	
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	5 105	BI	5 105	
TOTAL (II)		BJ	250 696	BK	164 916	85 779	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	129 318	BM	129 318	
		En cours de production de biens	BN	134 800	BO	134 800	
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	71 299	BS	71 299	
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	371 485	BY	371 485	
		Autres créances (3)	BZ	88 607	CA	88 607	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	11 135	CE	11 135	
		Disponibilités	CF	22 633	CG	22 633	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 010	CI	5 010	
TOTAL (III)		CJ	834 290	CK	834 290		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 084 986	1A	164 916	920 069	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL AMO		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 77 000)			DA	77 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	7 700
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	334 844
	Report à nouveau			DH	99 990
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	10 566
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	530 101
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	46 567
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	152 114
	Dettes fiscales et sociales			DY	118 876
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	72 408
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	389 967	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	920 069	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	389 967
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	46 567	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AMO						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	161 081	FB	40 496	FC	201 577	
	Production vendue { biens * services *	FD	149 193	FE	237 386	FF	386 579	
		FG	41 114	FH	942	FI	42 056	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	351 389	FK	278 824	FL	630 214	
	Production stockée*					FM	74 954	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 246	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	706 415
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	42 138	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	100 266	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 228)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	278 711	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	16 787	
	Salaires et traitements*					FY	204 843	
	Charges sociales (10)					FZ	55 431	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	789
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	415	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	698 155
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	8 260	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 731	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	2 731	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 731)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 528	

Désignation de l'entreprise SARL AMO		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 001
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 001
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	30
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	30
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 970
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(1 067)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	710 416
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	699 849
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	10 566
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A3	
	obligatoires A9	A4	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	30	4 001
	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL AMO										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	35 190	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP	9 987	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	97 043	KT		KU	590	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	7 081	KW		KX		
		Matériel de transport*			KY	11 162	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	4 912	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	130 187	LO		LP	590	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	79 622	8V		8W	
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T	5 105	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	84 728	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	250 106	ØH		ØJ	590		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	35 190	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	9 987	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	97 633	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	7 081	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	11 162	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	4 912	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	130 777	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	79 622	ØZ		
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	5 105	2G		
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	84 728	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	250 696	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AMO

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL AMO								Néant ☐ *			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	34 620	PF		PG		PH	34 620		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	9 987	PW		PX		PY	9 987		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	96 363	QA	789	QB		QC	97 152		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	7 081	QE		QF		QG	7 081		
	Matériel de transport	QH	11 162	QI		QJ		QK	11 162		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 912	QM		QN		QO	4 912		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	129 507	QV	789	QW		QX	130 296		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	164 127	ØP	789	ØQ		ØR	164 916		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM				NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise <u>SARL AMO</u>							Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
- corporelles			6E	6F	6G	6H		
- titres mis en équivalence			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
- titres de participation			9U	9V	9W	9X		
- autres immobilisa- tions financières (1)*			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S			
Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W			
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD			
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF					
	- financières	UG	UH					
	- exceptionnelles	UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AMO										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	72 000	UM		UN	72 000			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	5 105	UV		UW	5 105			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	2 096		2 096					
	Autres créances clients		UX	369 388		369 388					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	7 865		7 865					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	12 856		12 856					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 559		1 559					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	4 001		4 001					
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	62 325		62 325					
	Charges constatées d'avance		VS	5 010		5 010					
	TOTAUX			VT	542 208	VU	465 102	VV	77 105		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	46 567		46 567						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	152 114		152 114						
Personnel et comptes rattachés		8C	31 071		31 071						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	32 197		32 197						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	46 797		46 797						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 809		8 809						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	72 408		72 408						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	389 967	VZ	389 967					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	9 375	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SARL AMO						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2016		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WB		10 566	
			de son conjoint				WC			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW		30	
	Amendes et pénalités		WJ	30	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8			
			- imposées au taux de 0 %				ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme		WN			
					- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR	2 061	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
						TOTAL I		WR	12 657	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV			
			- imposées au taux de 0 %				WH			
			- imposées au taux de 19%				WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	XA			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY			
	Majoration d'amortissement*						XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC	
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS	2 069	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI	XG	12 857	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH	14 926	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	XJ		2 268	
				déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*						ZL	XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XO		2 268	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN				

**A.M.O.
ATELIER MONTAGE OUTILLAGE**

**Société à Responsabilité Limitée au capital de 77.000 Euros
1 Rue des Frères Montgolfier
95500 GONESSE**

349 018 218 RCS PONTOISE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 29 MAI 2017

RESOLUTION D'AFFECTATION ADOPTEE

ART. L. 232-22 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés, décide sur proposition de la Gérance, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, s'élevant à 10.566 €, en totalité au compte « Autres Réserves ».

LA GERANCE
Mr Claude TIBI

**A.M.O.
ATELIER MONTAGE OUTILLAGE**

**Société à Responsabilité Limitée au capital de 77.000 Euros
1 Rue des Frères Montgolfier
95500 GONESSE**

349 018 218 RCS PONTOISE

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions législatives et réglementaires et vous soumettons le présent rapport conformément à l'article L 232-1 du Code de Commerce qui édicte dans son paragraphe II : "Le rapport de gestion expose la situation de la Société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement".

Nous vous rappelons l'ordre du jour sur lequel vous êtes appelés à délibérer :

- Rapport de gestion établi par la Gérance sur l'activité sociale au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- Rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Approbation de ces rapports ;
- Quitus à la Gérance ;
- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du C.G.I. ;
- Répartition et affectation des résultats de l'exercice ;
- Rémunération du Gérant ;
- Pouvoirs à conférer ;
- Questions diverses.

Cet ordre du jour étant rappelé, nous vous proposons d'examiner l'évolution de la Société étant précisé que le bilan au 31 Décembre 2016, a été présenté selon les règles du plan comptable.

La comparaison avec l'exercice précédent est effectuée sur les imprimés du bilan.

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sociaux sont identiques à celles utilisées précédemment.

1. SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le montant des produits d'exploitation s'est élevé à 706.415 €, contre 877.262 € pour l'exercice précédent et se décompose ainsi :

« COPIE CERTIFIÉE CONFORME »

D

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Vente de marchandises (dont 40.496 € à l'export)	201.577 €	154.878 €
- Vente de biens (dont 237.386 € à l'export)	386.579 €	656.785 €
- Vente de services (dont 942 € à l'export)	42.056 €	59.761 €
- Production stockée	74.954 €	(1.395) €
- Subventions d'exploitation	-	5.986 €
- Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charges	-	1.234 €
- Autres produits	1.246 €	11 €

Le montant des charges d'exploitation s'est élevé à 698.155 €, contre 844.427 € pour l'exercice précédent et se décompose ainsi :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- En ce qui concerne les marchandises		
- Achats de marchandises	42.138 €	25.855 €
- Achats de matières premières	100.266 €	178.427 €
- Variation de stock (matières premières)	(1.228) €	(16.750) €
- En ce qui concerne les autres charges		
- Autres achats et charges externes	278.711 €	245.489 €
- Impôts, taxes et versements assimilés	16.787 €	20.054 €
- Salaires et traitements	204.843 €	291.223 €
- Charges sociales	55.431 €	93.386 €
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	789 €	6.601 €
- Autres charges	415 €	138 €

Compte tenu de ce qui précède, le résultat d'exploitation dégage un bénéfice de 8.260 €, contre un bénéfice de 32.834 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à une perte de 2.731 €, contre une perte de 1.268 € pour l'exercice précédent, et se compose uniquement de charges financières.

Le résultat courant avant impôt dégage un bénéfice de 5.528 €, contre un bénéfice de 31.566 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- de produits exceptionnels pour un montant de	4.001 €
- de charges exceptionnelles pour un montant de	30 €
- de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de	(1.067) €

le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 10.566 €, contre un bénéfice de 11.679 € pour l'exercice précédent.

ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L.223-26 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous informons de la situation de l'endettement de la Société.

Au 31 Décembre 2016, la Société n'avait plus aucun emprunt, alors qu'ils s'élevaient à 9.375 € au 31 Décembre 2015.

2

Par ailleurs, la Société n'est titulaire d'aucun contrat de crédit bail.

Enfin, comme vous pourrez le constater, les immobilisations qui s'élevaient au 1^{er} Janvier 2016 à 250.106 €, ont été augmentées de 590 €, et ressortent à 250.696 € au 31 Décembre 2016.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DE L'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date de l'établissement du présent rapport.

3. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Nous espérons maintenir notre niveau d'activité, malgré une conjoncture économique encore difficile.

4. DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES

En application de l'article 223 quater du C.G.I. et d'après les éléments qui nous ont été fournis par la comptabilité, nous ne voyons aucune somme à vous signaler tant en ce qui concerne le montant global des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du C.G.I. qu'en ce qui concerne l'impôt supporté en conséquence.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du C.G.I., nous vous informons qu'aucune réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

5. AFFECTATION DES RESULTATS – DIVIDENDES

. Affectation des résultats

Le résultat comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 se traduit par un bénéfice de 10.566 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat, conformément à la loi et à nos statuts, en totalité au compte « Autres Réserves ».

. Dividendes

Conformément à l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons qu'il n'a été mis en distribution aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Ces renseignements dont l'Assemblée voudra bien prendre acte figureront au procès-verbal de ladite Assemblée, conformément à la loi.

6. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Compte tenu de notre activité, nous n'avons aucune information à vous communiquer dans ces domaines.

2

7. PRISE DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE – CESSIION DE PARTICIPATIONS - FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

A – PRISE DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de commerce, nous n'avons à vous signaler aucune participation prise au cours de l'exercice écoulé, ni aucune prise de contrôle au cours dudit exercice dans une Société ayant son siège social en France.

B – CESSIIONS DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a cédé aucune participation.

C – FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce, la Société suivante :

- SNAB – Société à Responsabilité Limitée au capital de 15.244,90 €, dont le siège social est situé
ZI de Bellevue - 35220 CHATEAUBOURG.

Cette Société ne détient aucune participation dans le capital de notre Société.

8. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

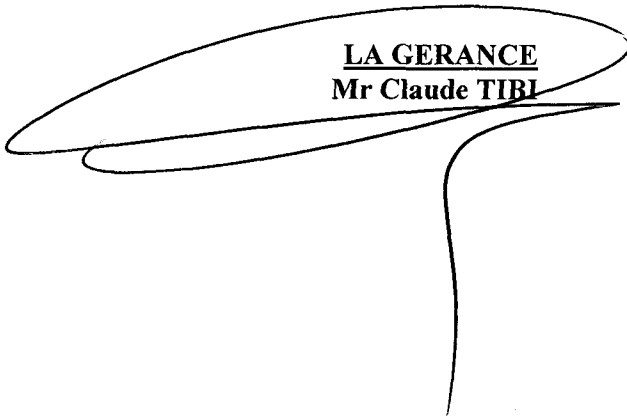
Vous trouverez annexé au présent rapport le tableau des filiales et participations.

9. REMUNERATION DU GERANT

Nous vous demandons de confirmer la rémunération annuelle versée à votre Gérant au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que vous approuverez la gestion de votre Gérant en votant les résolutions qui vous sont proposées.

LA GERANCE
Mr Claude TIBI



TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

A.M.O. – ATELIER MONTAGE OUTILLAGE

FILIALES ET PARTICIPATIONS	QUOTE-PART DE CAPITAL DETENUE EN POURCENTAGE	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTATS AU DERNIER EXERCICE CLOS
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous.			
1 - Filiales			
- SNAB	50 %	NC	NC
-			
-			
-			
2 - Participations			
-			
-			
-			
-			
-			
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations.			
1 - Filiales non reprises au § A			
a) filiales françaises (ensemble)			
b) filiales étrangères (ensemble)			
2 - Participations non reprises au § A			
a) Dans des Sociétés françaises (ensemble)			
b) Dans des Sociétés étrangères (ensemble)			

✓

**A.M.O.
ATELIER MONTAGE OUTILLAGE**

**Société à Responsabilité Limitée au capital de 77.000 Euros
1 Rue des Frères Montgolfier
95500 GONESSE**

349 018 218 RCS PONTOISE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

ART. L. 232-22 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

ORIGINES 1. Report à nouveau antérieur 2. Résultat de l'exercice 3. Prélèvement sur les réserves		10.566 €
AFFECTATIONS 1. Affectations aux réserves Réserve légale Autres réserves 2. Dividendes 3. Autres 4. Report à nouveau	10.566 €	
TOTAUX	10.566 €	10.566 €

LA GERANCE
Mr Claude TIBI